

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

**2017 DEVE 22** Autorisation de création et de financement sur le budget participatif 2015 (769 000 euros) de 10 jardins partagés (11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>) et de 1 jardin pédagogique (17<sup>e</sup>).

## PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2003, dans le cadre du programme municipal Main Verte, la Ville aménage des jardins partagés et encourage les initiatives pour en créer de nouveaux. Les associations qui se voient confier la gestion et l'animation de ces jardins s'engagent à respecter les principes de la charte Main Verte en matière d'ouverture au public, d'animation et de gestion écologique.

Sur le même principe, les établissements éducatifs (écoles, collèges, instituts...) souhaitant mener des activités de jardinage dans les espaces verts de la Ville à des fins pédagogiques peuvent bénéficier d'une parcelle en s'engageant à adhérer à la charte Petites mains vertes.

Le territoire parisien compte aujourd'hui 119 jardins partagés, dont 8 jardins partagés solidaires, aménagés principalement sur des terrains appartenant à la Ville (pour 83 d'entre eux) ou à des bailleurs sociaux (pour 21 d'entre eux). 99 de ces jardins partagés adhèrent à la charte Main Verte et sont de véritables lieux de vie, régulièrement ouverts au public. 17 jardins pédagogiques en espaces verts sont également actuellement en activité.

Le Budget Participatif de Paris, mis en œuvre depuis 2014, permet de réaliser des projets d'investissement qui ont été proposés puis votés par les Parisiennes et les Parisiens.

L'intérêt des Parisiens pour les jardins partagés s'est confirmé lors du vote du budget participatif 2015, d'une part au niveau des projets localisés dans les arrondissements, avec le vote de 10 nouveaux jardins partagés sur des sites identifiés localement, aujourd'hui en cours d'étude ou de réalisation, et d'autre part avec le projet parisien « Cultiver en ville » qui prévoit la création d'une dizaine de jardins partagés à Paris, et qui a recueilli 11 356 votes.

C'est dans le cadre de ce projet « Cultiver en ville », qu'il vous est proposé de financer onze projets, 10 jardins partagés et 1 jardin pédagogique en espace vert, pour un montant total de 769 000 euros, se répartissant comme suit :

- Square de la Roquette ( $11^{\rm e}$ ), création d'un jardin partagé d'une surface minimum de  $350~{\rm m}^2$  au sein de ce square (montant estimé à  $30~000~{\rm euros}$ );
- Rue Elie Faure ( $12^{e}$ ), création d'un jardin partagé de  $600~m^{2}$  au pied d'une résidence d'un bailleur social. Le projet s'inscrit dans une démarche de désenclavement du quartier et de mixité sociale en impliquant les résidents du secteur et les habitants du  $12^{eme}$  (montant estimé à 30~000~euros);
- Square Serment de Koufra (14<sup>e</sup>), reprise d'une parcelle de 375 m<sup>2</sup> au sein de ce square dans un souhait de dynamisation du quartier (montant estimé à 60 000 euros) ;

- Square Clos Feuquières (15°), création d'un jardin partagé de 230 m² en complément du jardin pédagogique déjà existant sur ce square afin d'étendre à l'ensemble des acteurs et résidents du quartier l'action engagée (montant estimé à 50 000 euros) ;
- Square Saint-Lambert (15°), création d'un jardin partagé de 250 m² au sein de ce square (montant estimé à 50 000 euros) ;
- Parc Sainte-Périne (16°), création d'une parcelle d'au minimum 30 m² dans cet espace vert appartenant à l'APHP et en gestion par la Ville (montant estimé à 45 000 euros) ;
- Square Paul Paray (17°), création d'un jardin pédagogique de 250 m² comprenant une serre de culture confiée à la gestion du collège « la Rose blanche », dans le cadre de la création d'une SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) orientée vers les métiers horticoles (montant estimé à 200 000 euros) ;
- Square Paul Didier (17°), reprise d'une parcelle du square de 90 m² déjà partiellement aménagé (montant estimé à 15 000 euros) ;
- Rue Gérard de Nerval (18<sup>e</sup>), création d'un jardin partagé d'environ 500 m<sup>2</sup> sur voirie pour améliorer le cadre de vie (montant estimé à 110 000 euros) ;
- Rue Richomme ( $18^{\rm e}$ ), création d'un jardin partagé de  $100~{\rm m}^2$  sur la parcelle située au 23 rue Richomme (montant estimé à 90 000 euros) ;
- Jardinet de la Villa des Tulipes (18°), création d'un jardin partagé de 125 m² pour y développer différentes pratiques innovantes et s'inscrivant dans un projet global de fleurissement du secteur (montant estimé à 89 000 euros).

Ces jardins seront ensuite confiés à une association gestionnaire via la signature d'une convention d'occupation du domaine public qui sera également soumise au vote du Conseil de Paris.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir autoriser la création et le financement de ces 10 jardins partagés et de ce jardin pédagogique en espace vert, pour un montant de 769 000 euros, sur l'AP 4950 « Cultiver en ville » (budget participatif 2015) de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, aux chapitres 21 et 23, natures 2312, 2315, 2158, 2188 rubrique V823 du budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2017 et des exercices ultérieurs sous réserve de la décision de financement.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

**2017 DEVE 22** Autorisation de création et de financement sur le budget participatif 2015 (769 000 euros) de 10 jardins partagés (11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>) et de 1 jardin pédagogique (17<sup>e</sup>).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du....., par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'autoriser la création et le financement de 10 jardins partagés situés dans les 11°, 12°, 14°, 15°, 16°, 17° et 18° arrondissements et de 1 jardin pédagogique en espace vert situé dans le 17° arrondissement;

Vu l'avis du Conseil du 11ème arrondissement en date du 16 janvier 2017, Vu l'avis du Conseil du 12ème arrondissement en date du 23 janvier 2017,

Vu l'avis du Conseil du 14ème arrondissement en date du 16 janvier 2017,

Vu l'avis du Conseil du 15ème arrondissement en date du 16 janvier 2017,

Vu l'avis du Conseil du 16ème arrondissement en date du 16 janvier 2017,

Vu l'avis du Conseil du 17ème arrondissement en date du 16 janvier 2017,

Vu l'avis du Conseil du 18ème arrondissement en date du 16 janvier 2017,

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3<sup>e</sup> Commission ;

## Délibère:

Article 1 : Sont approuvés la création et le financement sur l'autorisation de programme 4950 « Cultiver en ville » du budget participatif 2015, pour un montant de 769 000 euros, de 10 jardins partagés situés dans les 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissement et de 1 jardin pédagogique en espace vert situé dans le 17<sup>e</sup> arrondissement ;

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées aux chapitres 21 et 23, natures 2312, 2315, 2158, 2188 rubrique V823 du budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2017 et des exercices ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.